

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2021/167  Paraphe : <b>BS</b>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2021/28</i>	

Nombre de membres :

En exercice : 122

Présents : 90

Votants : 101

Le huit avril deux mille vingt et un, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Date de la convocation : 31/03/2021

M. POTRON Pierre est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : 001 POTRON Pierre, 002 ETIENNE Philippe, 004 LOUIS Jean-Marc, 005 PIC Jean-Yves, 006 NANJL Léopold, 010 CORNEILLE Jean-Pierre, 012 RATAUX Frédéric, 013 LALONDE Loïc, 014 GOMEZ Jean-Baptiste, 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 019 LABBE José, 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 023 GENTY Jean Charles, 024 DE POUILLY Jean, 025 NIZET Sylvain, 026 LOBIDEL Alain, 028 MEIS Michel, 029 SIGNORET Francis, 030 HAULIN Eric, 031 LALLEMENT Séverine, 033 CITERNE Manon, 034 CANNAUX Francis, 036 PIERSON Florent, 037 LEFORT Sylvie, 038 SEMBENI Anne, 039 LAMBLLOT Laurent, 040 MATHIAS Frédéric, 043 SEMBENI Peggy, 044 POU CET Eric, 045 QUEVAL Guillaume, 046 SINGLIT Benoît, 048 FOURCART Marie Héléne, 049 ANDREY Danièle, 051 RAGUET Philippe, 052 LELOUP Nathalie, 054 VALET Bruno, 055 VERNEL Martine, 056 DANNEAUX Dominique, 057 DEMISSY Pierre, 058 RAULET Olivier, 059 LECLERCQ Guy, 060 MANCEAUX Christophe, 061 BOUILLEAUX Jean Pol, 062 PIEROT Chantal, 063 AUROUX Emmanuel, 064 MALVAUX André, 065 HARDY Jérôme, 066 OUDIN Denis, 067 ALBAUD Gilles, 068 HAULIN Bertrand, 070 GROSSELIN Jacques, 073 BOXEBELD Pascal, 075 GUERIN Anne Marie, 078 BONTEMPS Adrien, 079 BERTHELEMY Mathieu, 080 LORFEUVRE Gérald, 081 ROBIN Dominique, 083 FRANCCART René, 084 FLEURY Vincent, 086 MACHINET Thierry, 087 SALEZ René, 088 MALVAUX Frédéric, 089 VAN DEN BERGH Charles, 090 PIRAS Caroline, 091 BOUILLON Mathieu, 092 MOUTON Francis, 094 MINET Maxime, 095 RICHELET Jean-Pol, 096 LESOILLE Patrick, 097 AUDEGOND Michaël, 098 BESANCON Tony, 099 LE GALL Jean François, 100 CANIVENQ Roland, 101 DAUPHY Bruno, 103 BERGERY Marie Claude, 104 BOLY Francis, 105 CARPENTIER Dominique, 108 COURVOISIER Frédéric, 109 DESGEORGES Marc ( jusqu'à 21:39:25 ), 110 DION Valentine, 111 DUGARD Yann, 112 FESTUOT Annie, 113 GODART Olivier, 115 MACHINET Jean Baptiste, 117 LAMPSON Nadège, 118 LEBON Christophe, 120 PAYEN Françoise, 121 RENOLLET Hubert.

Représentés : 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis), 042 HUSSON POISSON Fanny (à 044 POU CET Eric), 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric), 069 OUDIN Hubert (à 064 MALVAUX André), 093 BOUILLON Daniel (à 096 LESOILLE Patrick), 102 BAUDART Martine (à 104 BOLY Francis), 107 COLSON Pascal (à 110 DION Valentine), 114 HAUDECOEUR Agnès (à 108 COURVOISIER Frédéric), 116 LAIES Benoit (à 103 BERGERY Marie Claude), 119 LESUEUR Patricia (à 111 DUGARD Yann), 122 ROGER Magali (à 105 CARPENTIER Dominique).

---

**OBJET : CENTRE AQUATIQUE ARGONA : PROPOSITION DU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Vu le Code de la Commande publique, et notamment son article L. 1121-3 et sa troisième partie ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24/02/2020 retenant le principe du recours à une concession de service public ayant pour objet l'exploitation du centre aquatique Argona ;

Vu les rapports et procès-verbaux de la commission de délégation de service public ;

Vu le rapport d'analyse des offres finales ;

Vu le rapport présentant les motifs du choix du délégataire et l'économie générale du contrat de délégation de service public, annexé à la présente délibération ;

.../...

Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

APPROUVE :

- le choix de la société « PRESTALIS » comme entreprise délégataire ;
- les termes du contrat de concession de service public et ses annexes ;
- la prise en charge des compensations liées aux contraintes de service public et institutionnelles.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de concession de service public et tout document nécessaire à son exécution ;

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires et signer tout acte ou document utile à l'exécution du contrat de concession de service public et à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

67 VOIX POUR,

18 VOIX CONTRE : 024 DE POUILLY Jean, 030 HAULIN Eric, 038 SEMBENI Anne, 043 SEMBENI Peggy, 058 RAULET Olivier, 059 LECLERCQ Guy, 067 ALBAUD Gilles, 086 MACHINET Thierry, 089 VAN DEN BERGH Charles, 094 MINET Maxime, 095 RICHELET Jean-Pol, 097 AUDEGOND Michaël, 098 BESANCON Tony, 107 COLSON Pascal (Valentine 110 DION), 108 COURVOISIER Frédéric, 110 DION Valentine, 114 HAUDECOEUR Agnès (Frédéric 108 COURVOISIER), 115 MACHINET Jean Baptiste.

15 ABSTENTIONS : 017 BESTEL Bernard, 023 GENTY Jean Charles, 040 MATHIAS Frédéric, 047 BECHARD Isabelle (Frédéric 040 MATHIAS), 051 RAGUET Philippe, 056 DANNEAUX Dominique, 065 HARDY Jérôme, 087 SALEZ René, 090 PIRAS Caroline, 092 MOUTON Francis, 093 BOUILLON Daniel (Patrick 096 LESOILLE), 096 LESOILLE Patrick, 105 CARPENTIER Dominique, 113 GODART Olivier, 122 ROGER Magali (Dominique 105 CARPENTIER).

1 NE PREND PAS PART AU VOTE : 079 BERTHELEMY Mathieu

Le Président,

  
Benoit SINGLET